

Saint Préjet d'Allier



Bulletin municipal
2022

Chers amis,

En 2022, nous avons pu enfin sortir partiellement de la trop longue période où, à cause de la Covid 19, nous avons connu beaucoup de bouleversements. Certaines manifestations ont pu se dérouler normalement. Malheureusement, nous n'avons pas pu honorer comme nous l'avions souhaité nos deux centenaires : Louise Coufort et Jean-Batiste Charbonnier. Ce dernier est en effet parti trop tôt. Je profite de ce bulletin pour saluer sa mémoire, lui qui nous a tous vu grandir.

En 2022 nous avons pu souhaiter une bonne retraite à Michèle, qui, depuis 1999 travaillait pour la commune. Je la remercie une nouvelle fois ici pour le travail effectué mais aussi pour son implication dans les associations locales.

Le 24 février 2022 une guerre a été déclenchée sur le sol européen engendrant de trop nombreux morts et blessés en Ukraine. Cette guerre a eu aussi des conséquences importantes sur nos vies quotidiennes, à cause notamment de la hausse très importante du coût de l'énergie qui a contribué à une inflation galopante. Cela a eu aussi des conséquences pour la commune, avec des délais plus longs pour faire réaliser des travaux et des coûts plus importants, notamment pour les revêtements routiers, qui sont issus de produits pétroliers. La commune ne bénéficiant pas du bouclier tarifaire des particuliers, le prix de l'électricité a bondi de 40 % en 2022 et une hausse encore de plus de 60 % nous est annoncée pour 2023. Face à cela, nous avons augmenté la durée des plages d'extinction nocturne de l'éclairage public.

J'espère que 2023 sera bien meilleure que 2022.

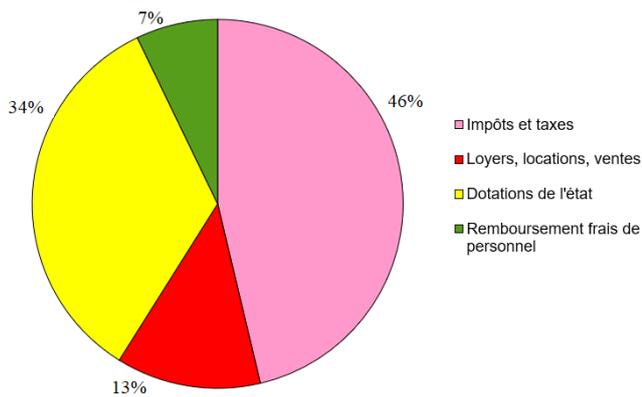
Je vous souhaite à toutes et tous une bonne et heureuse année 2023.

J-Claude Morel

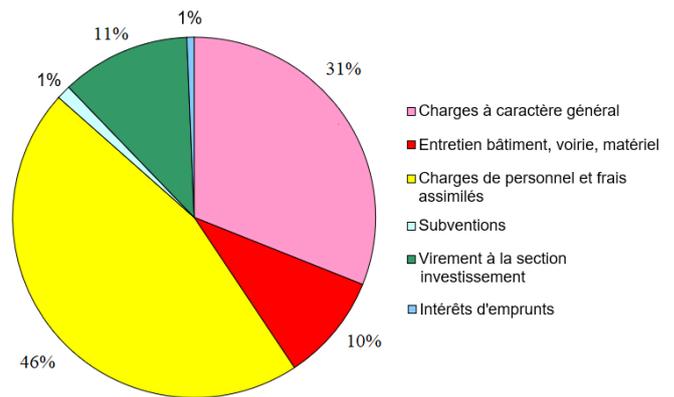
Le budget général:

Fonctionnement: 434 610,00 €

Recettes:

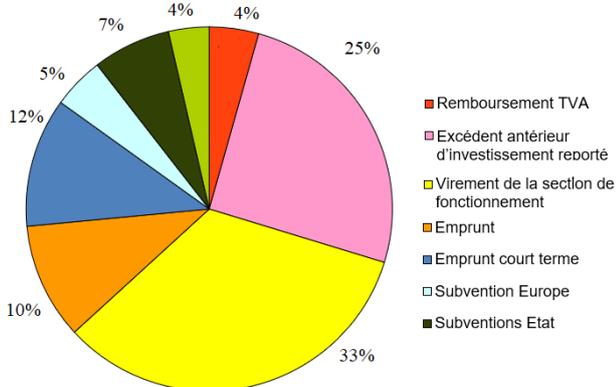


Dépenses:

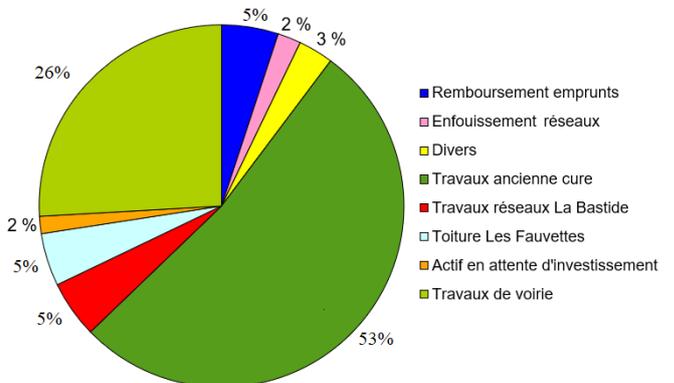


Investissement: 436 675,18 €

Recettes:



Dépenses:



Nos principales réalisations en investissement en 2022:

- Réhabilitation de l'ancienne cure :



Avant



Après

Les travaux de réhabilitation se terminent. La finition des travaux intérieurs a pris du retard depuis le mois de septembre à cause du décalage de la livraison du carrelage prévu.

Vu de l'extérieur, l'aspect du bâtiment a complètement changé. Les pierres qui le composent ont été mises en valeur. Le 1^{er} étage du bâtiment sera de nouveau loué au cours de ce début d'année.

Coût de l'opération: 301 283,99 € H.T
Reste à la charge de la commune : 112 264,99 € H.T

- Réalisation de travaux à La Bastide :

Attendus depuis longtemps, les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, de remplacement des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales ont enfin pu être réalisés. Il ne reste qu'à terminer certains revêtements de surface. D'autres, de compétence directement communale, ont été réalisés en juillet dernier.

Coût prévu de l'opération: 214 371,94 € H.T
Reste prévu à la charge de la commune : 22 343,87 € H.T

La station d'épuration, quant à elle, sera réalisée ultérieurement. Ces travaux de construction d'une station à filtre planté de roseaux sont directement pilotés par la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

- Réalisation de travaux de voirie :

Plusieurs travaux de voirie ont été réalisés :

- Le revêtement partiel de la voie communale appelée « côte commune », reliant Le Bourg à Veyrines ;
- Le revêtement du chemin reliant La Valette à la route départementale rejoignant Monistrol-d'Allier ;
- Le revêtement de la voie reliant Verdun à Vazeilles. La commune d'Esplantas-Vazeilles avait souhaité que cette voie soit revêtue. 600 mètres de cette voie se situent sur le territoire de notre commune.
- La réfection de la voie reliant Veyrines à la route départementale n°33.
- La réfection de la voirie à Chambonnet, très abîmée suite aux travaux de remplacement et d'enfouissement de réseaux.
- La réfection ponctuelle de rues à La Bastide, en complément des travaux d'enfouissement de réseaux.

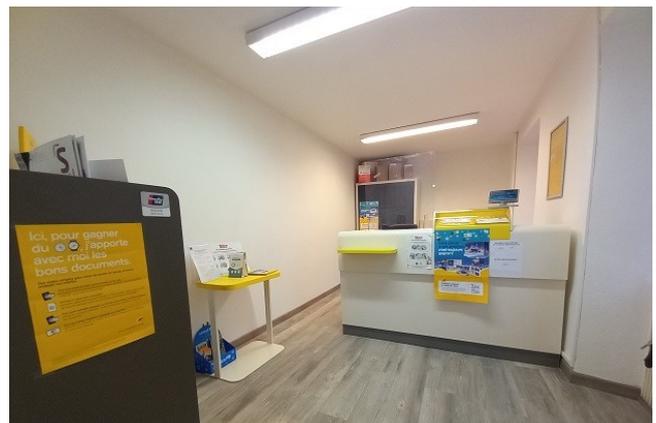


Coût des travaux 93 698,21 € H.T
Reste à la charge de la commune : 53 730,96 € H.T

- Réhabilitation de l'agence postale communale :

En partenariat avec le groupe *La Poste* qui a assuré une très grande partie du financement, l'agence postale communale a été réhabilitée afin d'offrir un environnement plus convivial, plus moderne et plus ergonomique.

Reste à la charge de la commune : 418,80 € H.T



- Réfection de toiture au bar-restaurant « Les Fauvettes » :

Des travaux sur la toiture du bar-restaurant « Les Fauvettes », qui appartient à la commune, étaient nécessaires afin d'installer, notamment, un film protecteur sous les tuiles. Ces travaux ont été subventionnés par le département de la Haute-Loire.

Coût de l'opération: 20 540,00 € H.T
Reste à la charge de la commune : 4 108,00 € H.T

D'autres travaux ont également été réalisés tout au long de l'année, en régie, par les employés communaux, comme, par exemple, la réhabilitation d'un appartement dans l'ancien couvent, bâtiment racheté à l'OPAC 43.

Les projets pour 2023 prévus par le conseil municipal:

- Réfection du plafond de la salle culturelle :

Prévus déjà en 2022, l'attribution des subventions nécessaires pour ces travaux de réfection du plafond de la salle culturelle n'est intervenue qu'à l'automne.

La consultation des entreprises a été lancée fin 2022 afin de faire réaliser les travaux début 2023. Ils permettront de répondre aux normes actuelles de sécurité incendie. Ils consistent à installer un plafond coupe feu 1 heure entre la salle culturelle et le gîte.

Nous souhaitons également améliorer l'espace cuisine de la salle afin qu'il puisse correspondre aux besoins actuels des traiteurs.

- Réfection du terrain multi-sports :

Le terrain multi-sports du complexe touristique de la commune a été réalisé il y a plus de 20 ans. Il présente des désordres importants. En effet, de larges fissures sont apparues au fil des années dans lesquelles la végétation pousse. Les traitements entrepris jusqu'à présent n'ont pas permis d'apporter une réponse pérenne à ce problème.

Pour y remédier, il convient de procéder au drainage périphérique du terrain et à son décaissement total afin de rapporter des matériaux de carrières et lui donner ainsi une bonne structure.

Ces travaux n'ont pas été réalisés en 2022 car insuffisamment subventionnés pour le moment.

En fonction des subventions obtenues en 2023, ces travaux pourraient être réalisés.

- Réalisation d'enfouissement de réseaux :

L'étude préalable nécessaire à ces travaux d'enfouissement de réseaux à Araby nous a été transmise fin 2022. Nous allons donc pouvoir faire les travaux de génie civil.

Nous attendons maintenant les études concernant l'enfouissement des réseaux au Mazel. Les travaux pourront ensuite débuter.

Arrivée d'un nouveau locataire-gérant aux Fauvettes :

Un nouveau restaurateur, Stéphane Desmarchelier, a pris ses fonctions de locataire-gérant du bar-restaurant « Les Fauvettes » en avril dernier.

Il avait travaillé auparavant dans la restauration dans plusieurs structures et notamment au sein de l'armée française pour la gérance de mess.

Titulaire d'un BTS en hôtellerie-restauration et ayant eu comme formation initiale un CAP de boulangerie, il a également souhaité ouvrir une activité boulangerie en complément de son activité de restauration.

Plus de 35 ans après le départ à la retraite de l'ancien boulanger du village, Auguste Pagès, une boulangerie ouvre à nouveau ses portes à Saint-Préjet-d'Allier.



Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) :

L'ADMR de Saint-Préjet-d'Allier sera, à compter du 1er Janvier 2023, intégrée à l'ADMR de Saugues. Elle était la dernière en Haute-Loire des petites associations à fonctionner de façon autonome.

Les prestations assurées et les interventions des salariées de notre commune resteront inchangées.

Un grand merci à Bernard VEYSSEYRE qui y a œuvré bénévolement depuis sa création, il y a 41 ans !

Nous restons toujours disponibles pour mettre en œuvre tous les projets qui peuvent contribuer au développement de notre commune et au bien-être de ses habitants. Nous vous rappelons que la mairie est ouverte les mardis et jeudis de 9h00 à 12h00 et les samedis de 10h30 à 12h00.

Nous vous souhaitons à tous une bonne et heureuse année 2023

L'équipe municipale

Nouveaux arrivants sur la commune:

De nouvelles personnes sont venues s'installer en résidence principale dans notre commune:

Au Bourg :

Johanne WOOD

Brigitte et Alain MOUSSÉ

A Donazac :

Florence et Laurent BAUDOIN

A Varennes :

Océane OMBRET et Alexandre et Maé THIOULOUSE

ÉTAT CIVIL FIN 2021

Décès:

Michel FOUGEROUSE, le 31 décembre 2021

ÉTAT CIVIL 2022

Décès:

Karl FONTAINE, le 29 août 2022

Jean-Baptiste CHARBONNIER, le 15 octobre 2022

Monique CHAPEL, le 27 octobre 2022

Naissance :

Maël DOMAISON, le 21 février 2022

Mariage :

Marine MESQUIDA et Quentin RICHARD, le 04 juin 2022

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2023

Dates connues fin 2022

Janvier :

Dimanche 15 janvier : loto du FJEP

Mars:

Samedi 04 et dimanche 05 : Concours de meutes pour les débutants organisé par l'ACCA

Avril :

Dimanche 16 : Loto du club des aînés

Mai :

Dimanche 21 : Rassemblement de voitures anciennes des Belles d'Antan du Gévaudan

Samedi 27 : Loto des Belles d'Antan du Gévaudan

Juin :

Samedi 17 : Randonnée gourmande organisée par le FJEP

Samedi 24 : Feu de la Saint-Jean organisé par la BRA

Juillet :

Samedi 15 : Repas campagnard du club des aînés

Mercredi 19 : Concours de pétanque de la BRA

Août :

Mardi 08 : Loto de la BRA

Lundi 14: Concours de pétanque du FJEP

Mardi 15 : Fête patronale

Mercredi 23 : Concours de pétanque de la BRA

Octobre :

Mardi 31 : Soirée soupes et contes

Concours de pétanque ouverts à tous les vendredis du 02 juin au 1^{er} septembre



Dispositif D'AIDE

Au titre du programme de
L'Agglomération du Puy-en-Velay

2022-2025

« Regroupement du foncier forestier »

Objectif

Lutter contre le morcellement en favorisant l'acquisition de parcelles forestières contigües. Ceci dans un but d'augmentation des unités de gestion.

Bénéficiaires

Propriétaires forestiers (personne physique ou morale) possédant une propriété forestière sur une commune de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Eligibilité

Acquisition d'une parcelle forestière* riveraine. Est considérée comme riveraine, toute parcelle ayant au minimum une borne ou une limite commune avec la parcelle acquise. **Les chemins, les réseaux goudronnés, les cours d'eau n'interrompent pas la riveraineté.**

*Ne sont concernées par cette opération de regroupement du foncier forestier que les parcelles destinées à une vocation forestière (parcelle boisée d'après la définition de l'INSEE ou sol nu forestier).

Délai de la demande d'aide inférieur à 6 mois par rapport à la date d'acquisition (acte notarié).

En cas d'échange, seul le propriétaire ayant pris les frais de notaire à sa charge bénéficie de l'aide. Si les frais sont partagés, l'aide est alors divisée par deux.

L'aide est conditionnée à l'engagement d'adhésion à un document de gestion durable pour les propriétaires possédant plus de 4ha sur le département de la Haute-Loire (nouvelles acquisitions comprises).

Se rapprocher du CRPF Haute-Loire ou de votre gestionnaire pour toute information concernant l'élaboration de ce document

Priorité donnée aux dossiers présentant une copie du Cerfa 6505 pour la réunion cadastrale des parcelles

L'agglo s'engage sur le développement de la filière forêt-bois

Service développement économique
Pôle forêt et filière bois

2 Route de la Trioule 43160 FÉLINES

Contact : 06 75 59 89 89 / baptiste.compte@lepuyenvelay.fr

En partenariat avec :



Non éligible

Parcelles concernées par cette demande classées « INTERDIT » à la réglementation des boisements

Montant de l'aide

200 € par parcelle attenante acquise

Plafonnée à 600 € /an et par demandeur

Procédure :

- ✓ Dossiers examinés conjointement par le service instructeur (pôle forêt-bois de l'agglo du Puy-en-Velay), le CRPF et la Chambre Départementale d'Agriculture.
- ✓ Accusé de réception envoyé par mail à la réception du dossier.
- ✓ En cas de dossier incomplet, **une seule relance** par demande est accordée au propriétaire, avec un délai de réponse d'un mois **sans quoi l'aide ne lui sera pas octroyée.**
- ✓ Avis notifié par la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay de l'éligibilité de la demande validée par délibération attributive
- ✓ Versement de l'aide au bénéficiaire suite à cette validation

Où récupérer le formulaire de demande d'aide :

- ✓ Version papier :

Disponible au bureau du Pôle forêt-bois de la communauté d'agglomération :
Service développement économique

1 Avenue d'aiguilhe

43000 Le Puy-en-Velay



Accès depuis la barrière levante entre l'église Saint-Laurent et l'hôtel Ibis

- ✓ Version numérique :

Site internet de l'agglo du Puy-en-Velay



www.agglo-lepuyenvelay.fr/filieres-bois-foret-foncier/

L'agglomération du Puy-en-Velay se réserve le droit de procéder à des contrôles vérifiant l'exactitude des informations indiquées dans ce dossier, et de procéder à une demande de remboursement des aides en cas de non-respect des engagements.

Les démarches pour déposer un dossier :

- ✓ Obtention de l'attestation de vente **après le passage chez le notaire** pour l'achat/l'échange de la/les parcelle(s).
- ✓ Réception d'un formulaire à remplir **au bureau du pôle forêt-bois**
- ✓ Rassemblement des pièces justificatives
- ✓ Dépôt du formulaire auprès de l'agent en charge du dossier

